



Cimetière

Les terrains sont concédés pour une durée de 50 ans. Les concessions perpétuelles n'existent plus.

Le prix des concessions a été fixé par délibération du Conseil Municipal du 14 juin 2024.

CONCESSION POUR 50 ANS

- Concession pour tombe avec ou sans fosse et pierre tombale jusqu'à 3 x 1.33 m = 200,00 €
- Concession pour caveau ou pierre tombale jusqu'à 3 x 2 m = 250,00 €
- Concession au columbarium = 650,00 €

Le cimetière de LE BURGAUD comprend également un dépositoire au columbarium en plus du dépositoire au cimetière.

Concernant la durée de location du dépositoire et du columbarium , elle est d'un an.

Le prix de la location du dépositoire est la suivante :

- 18,00 € par mois pour les six premiers mois
- 23,00 € par mois pour tout mois supplémentaire.

 [Délibération 2024/023 prix des concessions](#)